

## Informations à vous fournir dans le cadre de l'article 13 du Règlement général sur la protection des données

### Quel(s) traitement(s) ?

Enregistrement et validation des systèmes d'alarme

### Pourquoi nous fournissons-vous ces informations ?

Dans le cadre du Règlement général sur la Protection des Données (RGPD) et afin d'être le plus transparent possible avec vous, il est nécessaire de vous fournir une série d'information concernant aussi bien le traitement dont fait l'objet cette fiche que les possibilités pour vous d'exercer vos droits.

Le document fait de fréquents renvois aux articles spécifiques du RGPD : si certaines informations vous semblent incomplètes, n'hésitez pas à compléter l'information à l'aide des articles spécifiques du RGPD, [accessible en ligne](#) ou à consulter les différents « liens utiles » proposés sur la page RGPD de la Ville de Mons.

### Informations de base

L'art. 13, paragraphe 1 du RGPD indique ce qui suit : « Lorsque des données à caractère personnel relatives à une personne concernée sont collectées auprès de cette personne, le responsable du traitement lui fournit, au moment où les données en question sont obtenues, toutes les informations suivantes : »

<b>a.1. Coordonnées du responsable du traitement</b>  <b>Art. 13, 1, a (1<sup>ère</sup> partie) :</b> « l'identité et les coordonnées du responsable du traitement »	Ville de Mons Grand'Place 22 7000 Mons Tel. : 065/40.21.53 Mail : <a href="mailto:secretariat.communal@ville.mons.be">secretariat.communal@ville.mons.be</a>
<b>a.1. Service en charge</b>	Prévention – Équipe sécurisation Grand'Rue n° 67-69 / 4 <sup>ème</sup> étage 7000 Mons Tel. : 065 40 58 51 Courriel : <a href="mailto:securisation@ville.mons.be">securisation@ville.mons.be</a>
<b>b. Délégué à la protection des données</b>  <b>Art. 13, 1, b :</b> « le cas échéant, les coordonnées du délégué à la protection des données »	Cellule Protection des Données Ville/CPAS Grand'Place 22 7000 Mons Tel. (DPO Ville) : 065/35.20.71 Tel. (DPO CPAS) : 065 /41.23.68 Mail : <a href="mailto:dpo@ville.mons.be">dpo@ville.mons.be</a>
<b>c.1. Finalités</b>  <b>Art. 13, 1, c (1<sup>ère</sup> partie) :</b> « les finalités du traitement auquel sont destinées les données à caractère personnel »	Enregistrement et validation du système d'alarme
<b>c.2. Base juridique</b>	Consentement

<p><b>Art. 13, 1, c (2<sup>e</sup> partie) :</b> « ainsi que la base juridique du traitement »</p>	
<p><b>d. Intérêt légitime ?</b></p> <p><b>Art. 13, 1, d :</b> « lorsque le traitement est fondé sur l'article 6, paragraphe 1, point f) [= base juridique « Intérêt légitime », les intérêts légitimes poursuivis par le responsable du traitement ou par un tiers »</p>	<p>Non applicable</p>
<p><b>e. Destinataire</b></p> <p><b>Art. 13, 1, e :</b> « les destinataires ou les catégories de destinataires des données à caractère personnel, s'ils existent »</p>	<p>Service de police (via policeonweb) Voir notamment : <a href="https://www.police.be/5311/actualites/systemes-dalarme-noubliez-la-declaration-electronique">https://www.police.be/5311/actualites/systemes-dalarme-noubliez-la-declaration-electronique</a></p>
<p><b>f. Transfert vers un pays tiers</b></p> <p><b>Art. 13, 1, f :</b> « le cas échéant, le fait que le responsable du traitement a l'intention d'effectuer un transfert de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, et l'existence ou l'absence d'une décision d'adéquation rendue par la Commission ou, dans le cas des transferts visés à l'article 46 ou 47, ou à l'article 49, paragraphe 1, deuxième alinéa, la référence aux garanties appropriées ou adaptées et les moyens d'en obtenir une copie ou l'endroit où elles ont été mises à disposition »</p>	<p>Non applicable</p>

### Exercice de vos droits

Le responsable du traitement fournit à la personne concernée, au moment où les données à caractère personnel sont obtenues, les informations complémentaires suivantes qui sont nécessaires pour garantir un traitement équitable et transparent : »

<p><b>a.1. Durée de conservation</b></p> <p><b>Art. 13, 2, a (1<sup>ère</sup> partie) :</b> « la durée de conservation des données à caractère personnel »</p>	<p>1 an</p>
<p><b>a.2. Critères de destruction</b></p> <p><b>Art. 13, 2, a (2<sup>e</sup> partie) :</b> « ou, lorsque ce n'est pas possible, les critères utilisés pour déterminer cette durée »</p>	<p>L'information n'est utile que pour une courte période pour les statistiques et les preuves de travail du service prévention.</p>

<p><b>b. Vos droits</b></p> <p><b>Art. 13, 2, b :</b> « <i>l'existence du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données</i> »</p>	<p>Dans le cadre de la législation, vous pouvez exercer une série de droit allant du simple accès à l'effacement de vos données en passant par l'opposition à un traitement.</p> <p>Pour l'exercice de ces droits, vous pouvez contacter la Cellule Protection des Données (voir ci-dessus).</p> <p><b>Droit d'accès (art. 15) :</b> ce droit vous permet d'obtenir une série d'informations concernant le traitement de vos données ainsi que l'accès/une copie de vos données. Vous pouvez directement demander la copie au service concerné.</p> <p><b>Droit de rectification (art. 16) :</b> lorsque vous estimez que certaines informations sont incorrectes ou incomplètes, vous pouvez demander leur rectification au service concerné.</p> <p><b>Droit à l'effacement (art. 17) :</b> Si (entre autres) vous estimez que notre administration n'a pas ou plus besoin de traiter vos données ou si vous estimez que le traitement que nous en faisons est illicite, vous pouvez demander leur effacement, y compris en deça du délai mentionné dans le point a.1.</p> <p><b>Droit à la limitation du traitement (art. 18) :</b> Pour des raisons similaires au droit à l'effacement, vous pouvez demander la limitation du traitement. Dans ce cadre, notre administration ne pourra traiter vos données que sur votre autorisation expresse, sauf pour leur conservation.</p> <p><b>Droit à la portabilité des données (art. 20) :</b> Non applicable (voir application Police-On-Web).</p> <p><b>Droit d'opposition (art. 21) :</b> Non applicable</p> <p><b>Droit lié à la prise de décision automatisée y compris le profilage (art. 22) :</b> Non applicable</p>
<p><b>c. Retrait de consentement</b></p> <p><b>Art. 13, 2, c :</b> « <i>lorsque le traitement est fondé sur l'article 6, paragraphe 1, point a), ou sur l'article 9, paragraphe 2, point a), l'existence du droit de retirer son consentement à tout moment, sans porter atteinte à la</i></p>	<p>Vous pouvez retirer votre consentement. Dans ce cas, nous retirerons vos données de nos bases de données internes, sans conséquence sur la fiche diffusée via Police-on-Web.</p>

<p><i>licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci »</i></p>	
<p><b>d. Réclamation</b></p> <p><b>Art. 13, 2, d :</b> <i>« le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle »</i></p>	<p>Si, dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous avez une série de questions générales ou une plainte à formuler contre une décision prise dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter l'Autorité de la Protection des Données (onglet « Agir »).</p> <p><a href="https://www.autoriteprotectiondonnees.be/citoyen">https://www.autoriteprotectiondonnees.be/citoyen</a></p>
<p><b>e. Raison de la fourniture</b></p> <p><b>Art. 13, 2, e :</b> <i>« des informations sur la question de savoir si l'exigence de fourniture de données à caractère personnel a un caractère réglementaire ou contractuel ou si elle conditionne la conclusion d'un contrat et si la personne concernée est tenue de fournir les données à caractère personnel, ainsi que sur les conséquences éventuelles de la non-fourniture de ces données »</i></p>	<p>Enregistrement et validation du système d'alarme auprès de la zone de police, sur base de vos instructions. La déclaration est faite en votre présence, sur base de votre carte d'identité dont nous ne conservons pas les données.</p>
<p><b>f. Décision automatisée</b></p> <p><b>Art. 13, 2, f :</b> <i>« l'existence d'une prise de décision automatisée, y compris un profilage, visée à l'article 22, paragraphes 1 et 4, et, au moins en pareils cas, des informations utiles concernant la logique sous-jacente, ainsi que l'importance et les conséquences prévues de ce traitement pour la personne concernée. »</i></p>	<p>Non applicable.</p>